



AFEID

361 rue Jean-François Breton - BP 5095

34196 MONTPELLIER CEDEX 5

# Marché de prestations intellectuelles

## Termes de Référence (TdR)

### Procédure adaptée

en application de l'article R2123-1 du code de la commande publique

### Objet

---

Conduite du chantier COSTEA  
« Services aux Irrigants »

Validés par ANO (Avis de Non-Objection) de l'AFD le 18/5/2020

---

# Table des matières

---

<b>Abréviations, sigles et acronymes</b>	<b>3</b>
<b>I. INFORMATION GENERALE SUR LE CONTEXTE DE LA PRESTATION</b>	<b>4</b>
<b>1. Présentation générale du COSTEA</b>	<b>4</b>
<b>2. Présentation de l'Action Structurante du COSTEA sur « les Services aux Irrigants »</b>	<b>4</b>
<b>2.1. Contexte et problématique</b>	<b>4</b>
2.1.1. Des services aux agriculteurs irrigants et non des services à l'irrigation	4
2.1.2. Une offre générique devant être contextualisée	5
2.1.3. Quels services pour quels besoins ?	6
2.1.4. Quelle démarche opérationnelle adopter ?	7
<b>2.2. Formulation de l'Action Structurante « Services aux Irrigants »</b>	<b>9</b>
2.2.1. Objectifs de l'Action Structurante	9
2.2.2. Cibles de l'Action structurante	10
2.2.3. Géographies concernées	10
<b>2.3. Gouvernance et Maîtrise d'ouvrage</b>	<b>11</b>
<b>2.4. Organisation et mise en œuvre de l'Action Structurante</b>	<b>11</b>
<b>II. DEFINITION DE LA PRESTATION</b>	<b>12</b>
<b>1. Objectifs de la prestation</b>	<b>12</b>
<b>2. Etendue de la Prestation et services à fournir</b>	<b>12</b>
2.1. Périmètre de la prestation – terrains d'études	12
<b>2.2. Principales tâches du prestataire</b>	<b>12</b>
2.2.1. Composante « Coordination et animation »	12
2.2.2. Chantiers régionaux	13
<b>3. Production attendue du Prestataire (livrables)</b>	<b>13</b>
<b>4. Calendrier et délais indicatifs</b>	<b>14</b>
<b>5. Services à fournir par le Client</b>	<b>15</b>
<b>6. Indication des postes clés et profils attendus</b>	<b>15</b>

## **Abréviations, sigles et acronymes**

ADB : Asian Development Bank

AFD : Agence Française de Développement

AFEID : Association Française pour l'Eau, l'Irrigation et le Drainage

AS : Action Structurante

CICID : Comité Interministériel de la Coopération Internationale et du Développement

CIRAD : Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement (France)

COFIL : Comité de pilotage

COSTEA : Comité Scientifique et Technique pour l'Eau Agricole

FIDA : Fonds International de Développement Agricole

IRD : Institut de Recherche pour le Développement (France)

IRSTEA : Institut national de Recherche en Sciences et Technologies pour l'Environnement et l'Agriculture (France)

NASAN : Nouvelle Alliance pour la sécurité alimentaire et la nutrition

ONG : Organisation Non Gouvernementale

OP : Organisation de Producteurs

OUEA : Organisation d'Usagers de l'Eau Agricole

PI : Périmètre Irrigué

SI : Systèmes Irrigués

STP : Secrétariat Technique Permanent du COSTEA

WB : World Bank

# I. INFORMATION GENERALE SUR LE CONTEXTE DE LA PRESTATION

## 1. Présentation générale du COSTEA

Depuis juin 2013, l'Association Française pour l'Eau, l'Irrigation et le Drainage (AFEID) collabore avec l'Agence Française de Développement (AFD) et un large ensemble de partenaires à l'international, dans le cadre du Comité Scientifique et Technique sur l'Eau Agricole (COSTEA), dont l'objectif global est de promouvoir le partage de connaissances et d'expériences entre acteurs de l'irrigation, français et des pays du Sud, afin d'appuyer les opérations et les politiques en matière d'eau agricole.

Les objectifs spécifiques du COSTEA sont les suivants :

- Produire des synthèses conceptuelles et méthodologiques, sur les aspects techniques, économiques, environnementaux et institutionnels de l'eau agricole ;
- Soutenir la production de références nouvelles sur des innovations ;
- Appuyer les acteurs des pays du Sud dans l'évolution et l'élaboration de leurs politiques, programmes et projets ;
- Structurer un réseau interdisciplinaire et multi-acteurs de partenaires de l'irrigation sur les 3 objectifs précédents.

Le ciblage géographique du COSTEA s'étend aujourd'hui à la Méditerranée, l'Afrique de l'Ouest et l'Asie du Sud Est. D'autres régions / pays pourront être concernés par les travaux du COSTEA par la suite, en particulier l'Amérique Latine.

Dans le cadre de ses objectifs de production de connaissances, d'animation de réseaux et de son fonctionnement, l'AFEID en qualité de maître d'ouvrage du projet COSTEA a vocation à financer :

- De l'expertise ;
- De l'appui à la production de nouvelles connaissances, notamment par des travaux de terrain ;
- De l'appui institutionnel ;
- Des outils de formation, d'information et de communication ;
- L'édition de documents de référence ;
- L'organisation de réunions, de séminaires, d'ateliers, en France et dans les pays partenaires.

Le COSTEA est structuré en trois composantes, une composante de fonctionnement et deux composantes d'appui aux opérations et aux politiques d'irrigation dans les régions cibles du COSTEA, l'une d'elle n'étant pas affectée géographiquement, l'autre étant dédiée à des travaux en Afrique de l'Ouest, en appui à l'Initiative pour l'Irrigation au Sahel.

## 2. Présentation de l'Action Structurante du COSTEA sur « les Services aux Irrigants »

### 2.1. Contexte et problématique

#### 2.1.1. Des services aux agriculteurs irrigants et non des services à l'irrigation

La réflexion sur les services aux irrigants s'inscrit dans le cadre plus large des services aux agriculteurs, mis en œuvre pour consolider la capacité productive de ces derniers et favoriser la pérennité et le développement de leur exploitation. De ce fait, les services aux irrigants comprennent les différents types de services dont peuvent être demandeurs les agriculteurs, qu'il s'agisse du renforcement de leurs capacités techniques à produire (e.g. vulgarisation agricole) et à piloter leur exploitation (e.g. conseil en gestion), de la sécurisation

de leur exploitation (e.g. statuts et droits fonciers), de leur dotation en capital (e.g. prêts aux agriculteurs), de leur accès à l'information (e.g. suivi des prix), de leur capacité d'organisation (e.g. intégration à une O.P.), de négociation (e.g. participation à une interprofession), de revendication (e.g. adhésion à un syndicat),...

Les politiques de soutien au développement de l'agriculture irriguée et dans leur cadre, la maîtrise des actes techniques de contrôle, transport, distribution et valorisation de l'eau, mais aussi la gestion économique du service de l'eau et l'organisation du fonctionnement des périmètres irrigués collectifs, ... sont porteurs d'un certain nombre de spécificités qui viennent étoffer la gamme des services potentiellement offerts aux agriculteurs, sans pour autant s'y substituer ni les restreindre. Un apprentissage de la conduite des cultures en irrigué peut être nécessaire lorsque l'irrigation est récente ou que de nouvelles cultures sont introduites. Une modernisation des techniques d'irrigation avec substitution de l'irrigation de surface par des équipements et des techniques d'irrigation sous pression, peut générer des besoins spécifiques en accompagnement technique et financier. La mise en place de dispositifs de partage de l'eau dans l'espace et dans le temps peut requérir l'intégration de contraintes collectives de gestion de l'eau dans la conduite de l'activité agricole des exploitants. Le développement d'une politique de transfert de gestion de l'irrigation et de gestion participative de l'irrigation peut occasionner la mise en place de dynamiques d'organisation des irrigants en associations d'usagers de l'eau et d'un paiement du service par les agriculteurs via le versement d'une redevance. Toutes ces spécificités propres à l'agriculture irriguée sont à intégrer dans la palette de l'offre en services pour les irrigants. Mais l'irrigant restant avant tout agriculteur, ses besoins sont à appréhender à l'échelle de son exploitation agricole afin de tenir compte de l'ensemble des contraintes qui pèsent sur son activité productive, et in fine contingentent ses possibilités et orientent ses choix en matière d'irrigation.

### **2.1.2. Une offre générique devant être contextualisée**

L'offre en services aux irrigants comprend un certain nombre d'outils génériques ayant pour objet de répondre à l'enjeu de sécurisation du potentiel productif des agriculteurs irrigants. Ces outils sont de nature technique, informationnelle, organisationnelle et institutionnelle, intégrés dans le cadre de politiques agricoles, d'irrigation, commerciales, ... Ils peuvent se décliner opérationnellement sous la forme de formations, d'expérimentations, d'organisations, de règles, ... venant contrebalancer les contraintes identifiées. Selon les contextes géographiques et historiques, les besoins des producteurs ne seront pas toujours les mêmes. L'enjeu de sécurisation foncière peut s'avérer crucial ici et constituer un enjeu majeur pour les producteurs, nécessitant la mise en place d'un dispositif d'appui dédié, quand ailleurs il ne fera pas l'objet d'une attention particulière, les producteurs ne subissant pas de contrainte productive en la matière car bénéficiant déjà des garanties souhaitées. De même, le besoin de renforcement des capacités techniques, organisationnelles ou institutionnelles des producteurs et/ou de leurs représentants sera plus ou moins aigu selon le type de société dans lequel s'insère l'action, l'antériorité de l'agriculture irriguée et la présence potentielle d'organisations et d'institutions préexistantes ou pas.

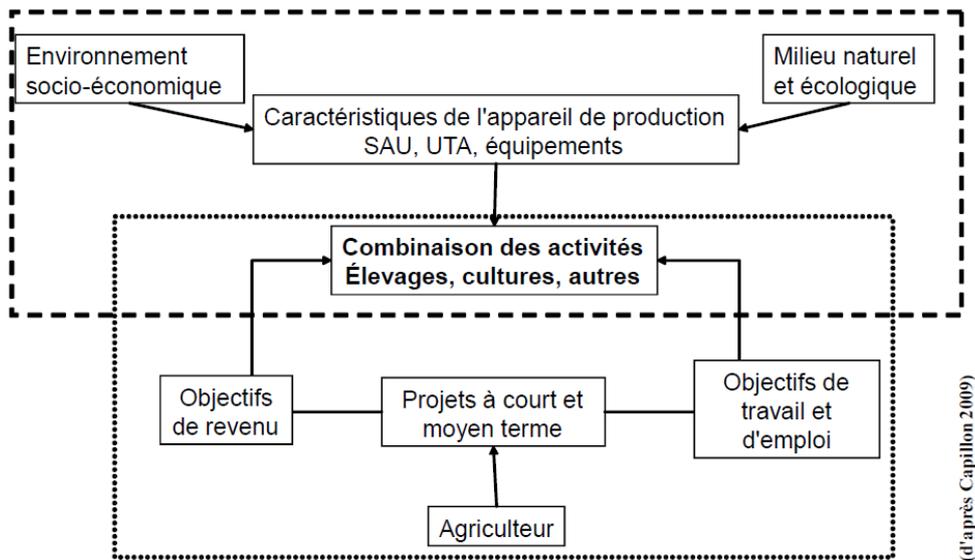
La définition des services aux irrigants nécessite de ce fait la réalisation d'un diagnostic territorial préalable permettant de dresser un état de la situation de la société agricole concernée par la politique, le projet, l'action auquel le dispositif d'appui vient s'adosser. Le diagnostic territorial permettra de décrire l'offre de services aux agriculteurs déjà présente sur le territoire, et celle potentiellement disponible mais jusqu'à présent non mobilisée par l'intervention, dont l'absence peut peser sur l'expression de leur potentiel productif. Il aura pour objet de replacer l'offre existante et potentielle au regard des spécificités techniques, organisationnelles et institutionnelles du système agricole considéré, ce dernier pouvant différer aussi bien du point de vue des orientations techniques privilégiées et savoirs associés (irrigation collective ou individuelle, sous pression ou de surface, totale ou d'appoint, millénaire ou récente,...), des modalités de gestion de la fertilité (épandage de crue / association agriculture élevage / associations de cultures / monocultures...), des modes de régulation de la production (choix des cultures, droits fonciers, droits d'eau, règles de distribution de l'eau,...), que des modes de régulation des échanges (modes de mise en marché, types et organisation des filières,

modes de paiement du service en eau,...). Enfin, les sociétés agricoles n'étant pas des sociétés fermées sur elles-mêmes et déconnectées de leur environnement, le diagnostic aura également pour objectif de s'intéresser à l'environnement global du territoire étudié, pour appréhender dans quelle mesure les changements globaux auxquels la société agricole est soumise, peuvent avoir des répercussions sur sa capacité productive et générer des besoins nouveaux (politiques agricoles et commerciales, changement climatique, urbanisation, exode rural, évolution de la demande des consommateurs,...).

### **2.1.3. Quels services pour quels besoins ?**

L'eau est une ressource, un moyen de production mobilisé au même titre que le matériel végétal et animal, la force de travail, la terre, l'épargne, l'équipement... permettant à l'agriculteur d'atteindre, ou tout au moins de diminuer le risque de ne pas atteindre, ses objectifs productifs et économiques. Définir les types de services pouvant être proposés aux irrigants requiert donc de s'intéresser aussi aux besoins, voire à la demande explicite des agriculteurs, afin de hiérarchiser les composantes et décliner les modalités opérationnelles de l'offre inventoriée lors du diagnostic territorial préalable. Cette caractérisation des besoins des exploitations a pour objectif d'appréhender les conditions d'atteinte des objectifs individuels et collectifs des agriculteurs, au regard de leurs moyens de production et de l'environnement physique et socio-économique dans lequel ils agissent. Elle implique de mieux connaître les exploitations agricoles du point de vue de leur structure (combinaison de moyens de production), leur fonctionnement (mono/polyculture, gestion de la fertilité des sols, organisation du travail, répartition de la plus-value), leur performance (productivité, bilan alimentaire, économique et environnemental, ...) et leur dynamique (spécialisation/diversification, capitalisation/décapitalisation, ...).

Il s'agit de modéliser ce que sont les exploitations agricoles du territoire sur lequel se déroule l'intervention. Cette modélisation comprend deux dimensions complémentaires, articulées l'une par rapport à l'autre, dont la cohérence ou non, permet d'évaluer les conditions de la pérennité sociale, économique et environnementale des exploitations agricoles du territoire ciblé. La première porte sur les composantes internes des exploitations : historique de l'exploitation, objectifs généraux, moyens de production, activités de production. Elle vise à questionner la cohérence interne de l'exploitation, c'est-à-dire l'adéquation entre les objectifs poursuivis par l'agriculteur et le dispositif de production mis en place. La seconde est consacrée à la compréhension de l'impact des conditions environnementales de production sur le dispositif de production mis en place : sols, relief, hydrographie, climat, filière, réglementation, marchés, réseaux techniques, syndicaux, ... Celle-ci questionne la cohérence externe de l'exploitation, c'est-à-dire sa capacité à valoriser les opportunités et limiter les contraintes du contexte physique et socio-économique dans lequel elle s'insère. Le maintien de cette double cohérence conditionne la pérennité des exploitations (cf. schéma 1), l'identification d'un certain nombre d'incohérences constituant le moyen pour préciser les besoins en services des agriculteurs.



**Schéma 1 : La double cohérence de l'exploitation agricole**

Dans l'idéal, la volonté d'individualisation du service fourni aux agriculteurs et du de l'adéquation de l'offre aux besoins, justifie que la modélisation se fasse à l'échelle individuelle de chacune des exploitations accompagnées. Dans les faits, pour des actions et des territoires présentant un grand nombre d'exploitations, une typologie des exploitations sera réalisée. Celle-ci sera déclinée en fonction des différences de structure, d'orientation, de performance et de dynamique des exploitations. Elle permettra la modélisation d'une exploitation archétypique pour chacune des classes identifiées. Ce compromis entre une individualisation totale du service et la proposition d'une offre de service générique, constitue un niveau de discrimination satisfaisant pour répondre à la fois aux enjeux opérationnels de l'action et à la diversité des réalités appréhendées, et cela d'autant plus que le territoire ciblé est homogène d'un point de vue agricole (e.g. oasis, casier rizicole).

#### 2.1.4. Quelle démarche opérationnelle adopter ?

Une fois connue l'offre existante et potentielle, puis caractérisée la demande à partir de la connaissance des besoins, exprimés ou non, par catégorie d'exploitations présentes sur le territoire, se pose la question de la démarche opérationnelle à privilégier pour fournir les services pressentis. La diversité des types de services, répondant à des besoins potentiellement variés, suggère que les choix opérationnels puissent être discriminés selon différentes modalités (individuelle ou collective) et positionnements (technique, organisationnel ou institutionnel). Par ailleurs, l'objet des services étant de lever de manière aussi pérenne que possible les contraintes identifiées afin d'améliorer la performance productive et économique des exploitations, il convient de questionner dès la formulation des propositions, les conditions de stabilisation des apports issus des services délivrés. La pérennité des apports peut reposer sur des réponses directes, limitées dans le temps, qui permettront une amélioration de la structure, du fonctionnement ou de la valorisation de l'environnement des exploitations. Elle peut aussi nécessiter des réponses indirectes, construites autour du renforcement voire de la création et de la stabilisation économique, organisationnelle et légale d'organisations intermédiaires, supports des services qui seront activés au bénéfice des producteurs.

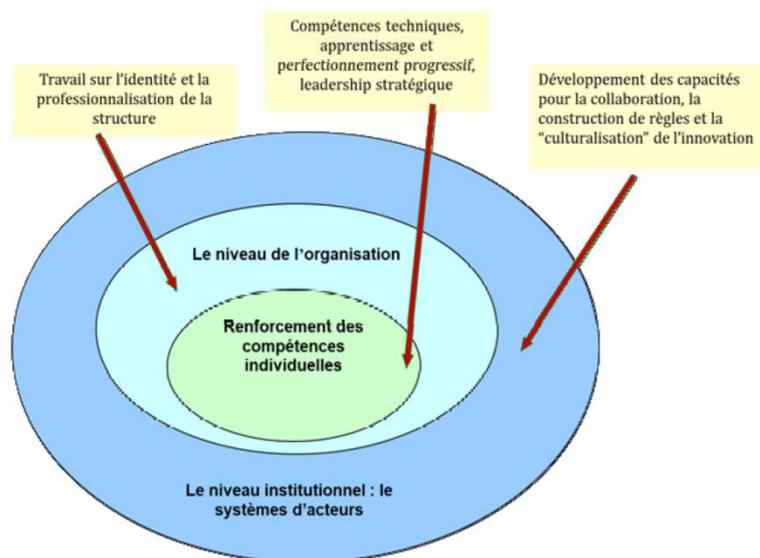
De façon générale, comme mentionné initialement, les agriculteurs seront en mesure de tirer parti de leur potentiel productif et des conditions de leur environnement, dès lors qu'ils seront sécurisés (droits fonciers, droits d'eau, droits commerciaux, ...), informés et formés (techniques de production, conservation, transformation, et commercialisation, prix, demande, réglementation), organisés et représentés (AUE, OP, interprofession, syndicat,...). Pour une part, ces avancés nécessitent l'organisation de formations, adossées à des mises en situation favorisant l'apprentissage via des expérimentations, de façon à renforcer la maîtrise

technique individuelle de leur outil de production et leur niveau de professionnalisation. Les appuis pourront être également de nature réglementaire et instrumentale, via la mise en place d'actions pilotes, par exemple pour sécuriser les agriculteurs sur leurs statuts, droits fonciers et droits d'eau, en testant une adaptation au contexte local de la réglementation en vigueur, une allocation individuelle ou collective de ces droits, ... De même, la sécurisation de la capacité productive des agriculteurs pourra être augmentée par la mise en place de dispositifs de crédits et d'assurance adaptés à leurs contraintes (contreparties et capacités à rembourser). Les modalités instrumentales de définition et allocation des droits fonciers et droits d'eau, comme de montage et offre des outils de prêts et d'assurance, pourront selon les contextes, nécessiter le renforcement, voire la création de structures intermédiaires, de type prestataire de service, dont le rôle sera de relayer et pérenniser l'intervention.

Les apports pourront également porter sur une meilleure valorisation de l'environnement physique des exploitations via par exemple la mise en place d'appuis en matière de gestion de l'eau à l'échelle individuelle de la parcelle comme au niveau collectif d'une maille hydraulique ou du périmètre (tours d'eau, gestion des assecs, ...). Des séances d'animation/formation pourront ainsi être organisées pour rendre transparentes les modalités de fonctionnement et de financement du service de l'eau (construction budgétaire, calcul de l'assiette de la redevance, gestion des fonds, ...). D'un point de vue plus collectif, un travail spécifique d'appui à la mise en place et au fonctionnement d'associations d'usagers de l'eau (AUE) sera nécessaire dans certains contextes, pour établir les conditions de la pérennité du service de l'eau. Il impliquera notamment un renforcement des compétences techniques et du leadership des membres, avant de se décentrer au profit de l'organisation (AUE), pour consolider sa technicité, sa gouvernance et son modèle économique, puis à celui de son ancrage institutionnel, auprès de l'administration centrale, déconcentrée et des autorités locales, de façon à sécuriser l'intégration de l'AUE dans les modalités d'encadrement de l'action publique pour le secteur de l'eau agricole. Dans certains cas, la nécessité de maintenir des capacités d'appui au service du renforcement des AUE créées, pourra requérir la création d'une structure intermédiaire de service aux AUE, ayant pour objet de pérenniser l'appui délivré au-delà de la durée de l'intervention.

De la même façon, les conditions d'une meilleure insertion des exploitations dans leur environnement socio-économique seront abordées au niveau individuel comme collectif. Des séances d'animation/formation pourront ainsi être organisées avec les agriculteurs sur le fonctionnement des filières, leurs relations avec les fournisseurs et acheteurs, ... Celles-ci pourront déboucher sur une volonté de renforcement du fonctionnement de structures existantes ou de création de nouvelles organisations dont la présence serait bénéfique aux intérêts de chacun des agriculteurs (e.g. pour des achats et ventes groupés, des investissements communs, ...). De façon complémentaire des séances pourront aussi convier certains acteurs avec lesquels les agriculteurs sont en relation (e.g. collecteurs, transformateurs, commerçants grossistes), pour travailler avec eux certains sujets pour lesquels les leviers d'action ne reposent pas dans les mains des seuls agriculteurs (e.g. demande des marchés, paiement à la qualité, construction du prix, ...). Ces travaux pourront également mobiliser des représentants de la puissance publique en charge de la réglementation agricole et commerciale (e.g. politique agricole ciblant certaines filières, labellisation, politique commerciale vis-à-vis des importations, ...) pour in fine aller jusqu'à la mise en place d'une interprofession posant avec l'Etat les bases institutionnelles et réglementaires de la structuration d'une filière donnée.

Les types d'appuis amenant à la création de structures intermédiaires de type prestataire de service (renforcement des droits et accès au crédit des agriculteurs, appui organisationnel et institutionnel aux AUE, organisation des filières, ...), AUE, OP, interprofession, ... suivent globalement un même schéma opérationnel organisé en 3 niveaux distincts centrés respectivement sur le renforcement (i) des compétences techniques des membres de la structure, (ii) de ses compétences organisationnelles et (iii) de son insertion institutionnelle (cf. schéma 2). Ces 3 niveaux d'actions sont menés successivement dans le temps, un certain chevauchement étant ménagé de façon à favoriser l'apprentissage par des mises en situation successives, et le développement des capacités des acteurs par la progressivité du transfert de responsabilités.



**Schéma 2 : Niveaux successifs d'appui à la création d'une structure intermédiaire**

## 2.2. Formulation de l'Action Structurante « Services aux Irrigants »

Le COPIL du COSTEA a dès mai 2017 validé l'importance pour le COSTEA d'intégrer à sa programmation des travaux sur les Services aux Irrigants et a décidé de la mise en place d'une Action Structurante (AS) sur les Services aux Irrigants.

Une Note de cadrage sur les Services aux Irrigants a été produite avec un appui de Jean Philippe Fontenelle (Bordeaux Sciences Agro), elle a été présentée et discutée en CST en octobre 2018. Celui-ci l'a jugé tout à fait conforme à la commande, suffisamment complète, et proposant une méthodologie d'intervention adaptée, consistant à développer, sur plusieurs terrains, une mise en regard d'un côté de l'offre de services, et de l'autre des besoins en services pour les irrigants, avec une hiérarchisation des besoins et un diagnostic et des recommandations sur les évolutions souhaitables de l'offre de services afin de mieux correspondre aux besoins prioritaires.

La mise en œuvre de l'AS déploiera donc successivement un diagnostic territorial de l'offre, une typologie et une caractérisation des besoins pour conclure sur un schéma opérationnel d'activités à pérenniser, à faire évoluer ou à créer pour ajuster l'offre de services.

### 2.2.1. Objectifs de l'Action Structurante

L'Action Structurante du COSTEA sur les « Services aux Irrigants », visera à **proposer un schéma global de formulation et d'organisation des appuis aux agriculteurs irrigants dans plusieurs contextes d'intervention de l'AFD sur les politiques d'irrigation, de façon à en maximiser l'impact.**

Par sa déclinaison dans deux contextes, selon une méthodologie similaire, l'action structurante vise à nourrir la réflexion sur la faisabilité d'élaboration d'une méthodologie stabilisée de définition de programmes de services aux irrigants. Elle vise par ailleurs à fournir un retour d'expérience sur différents programmes de ce type dans chacun des deux contextes étudiés, via notamment la mobilisation d'informations issues sur d'autres sites non inclus dans l'étude, afin d'en faire ressortir les déterminants des réussites et des difficultés

rencontrées, en matière de choix d'action, de ciblage des acteurs et de schémas opérationnels retenus. Elle vise enfin à favoriser l'émergence d'une réflexion commune entre chercheurs, décideurs et opérateurs sur l'impact des programmes d'appui aux irrigants sur les politiques de développement de l'agriculture irriguée et sur la place pouvant leur être accordée dans la formulation des différentes composantes des politiques de développement de l'agriculture irriguée (développement de la production agricole, amélioration du service, gestion pérenne de la ressource, développement économique territorial,...).

Elle sera structurée en 4 étapes successives répondant à 4 objectifs spécifiques :

1. La caractérisation de l'offre de service aux irrigants présente et potentiellement disponible à partir d'un diagnostic territorial du système agricole irrigué étudié.
2. La réalisation d'une typologie succincte des exploitations du système agricole irrigué afin d'en caractériser les besoins respectifs.
3. La hiérarchisation de ces besoins par ordre de priorité pour chaque classe d'exploitations identifiée à partir de la typologie produite et des résultats obtenus lors du diagnostic. La hiérarchisation pourra être construite pour une filière donnée, plus spécifiquement ciblée par l'action (e.g. la riziculture irriguée).
4. La formulation d'un schéma opérationnel consolidé, précisant les types d'activités à pérenniser, à faire évoluer ou à créer, en précisant les modalités possibles de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre permettant d'optimiser la durabilité des apports. Les méthodes déployées pour chaque activité seront décrites, ainsi que leur articulation entre elles et leur ajustement potentiel, selon les classes d'exploitations concernées (certaines actions pouvant être déclinées pour l'ensemble des exploitations, d'autres n'en cibler qu'une partie).

### **2.2.2. Cibles de l'Action structurante**

Les cibles de cette action structurante sur les Services aux Irrigants sont :

- les agriculteurs irrigants in fine, puisque c'est à eux que s'adressent les « services » fournis dans le cadre d'interventions,
- les acteurs en charge de la formulation de projets d'irrigation, afin qu'ils disposent d'une méthodologie leur permettant d'identifier, en fonction des contextes spécifiques des projets, les mesures d'accompagnement les plus adéquates possibles,
- les agents, publics ou privés, en position de fournir les services, afin qu'ils aient une vision systémique du cadre dans lequel s'inscrit leur action.

### **2.2.3. Géographies concernées**

L'AS Services aux Irrigants concernera les pays d'intervention de l'AFD dans le secteur de l'agriculture irriguée et faisant partie de deux zones d'intervention privilégiées du COSTEA (Asie du Sud Est et Maghreb). Pour cette étude, le choix a été fait de retenir deux pays d'étude, le Cambodge et la Tunisie. Au Cambodge comme en Tunisie, les territoires retenus devront bénéficier ou avoir bénéficié d'interventions de l'AFD en faveur du développement des capacités productives des agriculteurs irrigants. Une attention particulière sera portée aux terrains d'étude n'ayant pas déjà fait l'objet de nombreuses études et recherches sur le sujet.

### **2.3. Gouvernance et Maîtrise d'ouvrage**

L'Action Structurante « Services aux Irrigants » est financée par l'AFD à travers le COSTEA sur sa composante budgétaire dédiée aux actions d'appui aux opérations et aux acteurs des politiques d'irrigation.

La Maîtrise d'ouvrage de l'action structurante est assurée par le Secrétariat Technique Permanent (STP) du COSTEA pour le compte de l'AFEID, Maître d'ouvrage du COSTEA, qui sera en charge du suivi opérationnel de l'AS, destinataire de l'envoi de l'ensemble des livrables, et en charge de leur validation.

Le STP recourt à l'expertise de Jean-Philippe Fontenelle (Bordeaux Sciences Agro), ainsi qu'au groupe consultatif (constitué de membre du Comité Scientifique et Technique du COSTEA) afin d'assurer le cadrage et le suivi du Chantier « Services aux Irrigants ».

### **2.4. Organisation et mise en œuvre de l'Action Structurante**

L'Action Structurante est organisée en une composante de coordination et d'animation, et 2 chantiers géographiques, pour accueillir des travaux de terrain. Deux types de périmètres irrigués ont été retenus pour cette AS : Les systèmes de casiers rizicoles, au Cambodge, et les systèmes oasiens, en Tunisie.

L'AFEID privilégiera pour la mise en œuvre de l'Action Structurante le recrutement d'un groupement d'opérateurs (prestataire organisé en consortium) permettant de favoriser la mobilisation d'expertise locale pour les chantiers géographiques alliée à une expertise internationale. La responsabilité de la coordination et de l'animation générale de l'action (Opérateur Coordination) sera endossée par un chef de mission.

## II. DEFINITION DE LA PRESTATION

### 1. Objectifs de la prestation

La prestation objet des présents Termes de Références consiste en la mise en œuvre de l'Action Structurante « Services aux Irrigants ».

Plus précisément, la prestation comprend

- Une **composante d'animation/coordination** de l'AS pour l'établissement d'une démarche commune aux études de terrain, le partage et la mise en discussion des travaux / résultats de l'AS avec les membres du COSTEA,
- Les **études de terrain dans 2 contextes géographiques** visent à inventorier et caractériser des exemples de politiques et activités d'appui aux agriculteurs irrigants, à en évaluer les performances au regard des besoins des agriculteurs, et à proposer des modalités d'évolution de leur contenu comme de leur mise en œuvre, pour en améliorer l'impact.

### 2. Etendue de la Prestation et services à fournir

#### 2.1. Périmètre de la prestation – terrains d'études

La prestation comprendra une composante de coordination/animation et une composante avec deux études de terrain sur 2 des régions prioritaires du COSTEA, à savoir, le Maghreb (Tunisie) et l'Asie du Sud-Est (Cambodge). Il sera demandé **de cibler les efforts de terrain** :

- En Tunisie : une situation oasienne faisant l'objet d'innovations organisationnelles et techniques autour du partage de la ressource en eau et de l'accès aux marchés agricoles sera privilégiée.
- Au Cambodge : une zone de production rizicole faisant l'objet d'innovations organisationnelles et techniques autour du partage de la ressource en eau et de la commercialisation du riz sera privilégiée.

L'intérêt des sites retenus devra être argumenté du point de vue des bonnes conditions d'application de la méthode. Ces sites n'ont pas l'obligation de bénéficier de nombreuses études et recherches. Les terrains déjà fournis en études pourront être mobilisés pour servir de supports de comparaison, de façon à permettre d'étoffer l'analyse proposée et d'apporter des éléments relatifs au retour d'expérience d'intervention déjà réalisées.

Selon les pays et les situations, les sites d'études pourront comprendre des périmètres distincts en fonction de leur structure hydraulique, sociale, organisationnelle et de production.

**Le Prestataire préconisera pour chaque région, dès le stade de l'offre, des terrains d'investigation pertinents pour mener les efforts de terrain**, en s'appuyant sur des partenaires locaux.

Dans le cadre de la composante de coordination/animation, des ateliers et restitutions se tiendront dans chacun des 2 ensembles régionaux concernés, et en France à l'occasion d'événements dédiés aux membres du COSTEA.

#### 2.2. Principales tâches du prestataire

##### 2.2.1. Composante « Coordination et animation »

Afin que les opérateurs impliqués dans les 2 chantiers utilisent une méthodologie commune et cohérente entre les 2 grandes régions et respectent les programmations prévues pour chacun d'entre-eux, un opérateur (l'Opérateur-Coordination) sera en charge de la coordination et de l'animation de l'Action Structurante. Il aura

pour responsabilités :

- L'inventaire et la compilation des sources bibliographiques utiles pour les deux études terrain ;
- La réalisation d'une grille commune de diagnostic territorial ;
- La production d'une méthodologie d'élaboration des typologies des exploitations agricoles des systèmes étudiés ;
- La proposition d'une trame commune de compilation des données et de production des livrables intermédiaires, diagnostic et typologie, pour les 2 terrains d'investigation ;
- L'animation d'un atelier de démarrage avec chacune des 2 équipes, pour une appropriation de la méthodologie de collecte et de rendu des informations ;
- La coordination des 2 équipes pour la rédaction de leur diagnostic territorial et typologie des exploitations ;
- L'animation d'un atelier de concertation avec chacune des équipes et les acteurs locaux (décideurs, opérateurs, prestataires de service et chercheurs) pertinents sur le sujet des services aux irrigants, pour la hiérarchisation des besoins en services aux irrigants et la formulation de propositions d'amélioration des dispositifs en place ;
- La formulation d'un schéma opérationnel consolidé pour chacun des terrains ;
- L'animation d'un atelier final de restitution des résultats de l'étude (en France ou à distance selon les contraintes sanitaires et logistiques) ;
- La rédaction d'un rapport final synthétisant les principaux résultats des diagnostics, typologies et schémas opérationnels et proposant des pistes de réflexion sur l'intérêt et l'impact des programmes d'appui aux irrigants.

En termes d'animation générale de l'action structurante, l'Opérateur Coordination organisera un atelier de démarrage puis un autre de concertation pour chacun des 2 terrains d'investigation avec chaque opérateur. Dans une logique de partage de points de vue et de réflexion collective, l'atelier de concertation sera ouvert aux acteurs locaux (décideurs, opérateurs, prestataires de service et chercheurs) investis sur la question des services aux irrigants. En fin de mission, il organisera un atelier de restitution mobilisant les opérateurs, les membres du COSTEA et du STP.

Il appartient au Prestataire de saisir le STP pour toute difficulté rencontrée.

### 2.2.2. Chantiers régionaux

Les Opérateurs-chantiers, en charge des chantiers Cambodge et Tunisie, mèneront des activités de quatre types : 1) diagnostic territorial, 2) typologie des exploitations agricoles, 3) hiérarchisation des besoins et formulation de proposition d'amélioration des dispositifs d'appui, lors d'un atelier de concertation avec l'opérateur coordination, 4) schéma opérationnel des services aux irrigants.

## 3. Production attendue du Prestataire (livrables)

Les livrables attendus seront réceptionnés par le Secrétariat Technique Permanent (STP) du COSTEA. Ils sont listés ci-après par ordre chronologique.

- **Rapports de démarrage**, pour chacun des deux terrains (**Livrables L0a et L0b**) : maximum 30 pages, ils présentent un inventaire et une **revue simplifiée de la bibliographie**, les **grilles méthodologiques** de diagnostic, d'élaboration des typologies et d'enquêtes auprès des exploitations, la **méthodologie et le calendrier opérationnels définitifs**, les termes de référence de l'ensemble de l'Equipe d'opérateurs constituée par le Prestataire, précisant le rôle de chaque opérateur **au cours de chaque étape**, et l'effort attendu de chacun d'eux. Ils rappellent les principaux enjeux et risques/difficultés liés à l'étude au vu des premières analyses. **Ils sont produits à l'issue de l'atelier de démarrage conduit avec chacune des 2 équipes d'opérateurs.**

- **Rapports de présentation des diagnostics territoriaux et typologies des exploitations**, pour chacun des deux terrains d'investigation (Livrables L1a et L1b) : maximum 30 pages (texte principal, annexes exclues), avec en annexe :
  - **Notes de cadrage des ateliers de concertation et de restitution** : maximum 8 pages, à fournir au plus tard 30 jours avant la réalisation des ateliers. La note de cadrage des ateliers a pour objectif de préciser l'objectif, l'organisation et le dimensionnement des ateliers.
- **Rapports de schéma opérationnel des services aux irrigants** (Livrables L2a et L2b), pour chacun des deux terrains : maximum 30 pages (texte principal, annexes exclues). Ils comprennent les résultats principaux du diagnostic territorial et des typologies d'exploitations, présentent la hiérarchisation des besoins en services élaborée lors de l'atelier de concertation conduit avec les acteurs locaux, et proposent un schéma opérationnel de services aux irrigants détaillant contenu et modalités opérationnelles.
- **Rapport final de synthèse et de recommandations** (Livable L3) : maximum 30 pages (texte principal, annexes exclues). Le rapport final présente les réalisations, livrables du projet et justifie les difficultés de la mission.

## 4. Calendrier et délais indicatifs

La durée prévisionnelle de l'ensemble du chantier est de douze (12) mois.

Les délais partiels ci-dessous s'entendent à compter de la notification au Prestataire de l'ordre de service de démarrer la prestation.

Pour chacun des deux terrains, le Prestataire organisera au 1<sup>er</sup> trimestre un atelier de démarrage permettant de finaliser la méthodologie et le calendrier opérationnels définitifs. Les deux rapports de démarrage comprenant les termes de référence des Opérateurs et la mise au point de la méthodologie et du calendrier sont achevés en trois (3) mois. (T0+3 mois).

Après validation de ce rapport, la phase d'investigation de l'étude est engagée avec la réalisation du diagnostic territorial et la typologie des exploitations pour chacun des deux terrains. Les deux rapports de présentation des diagnostics et typologies sont produits à l'issue de cette phase d'investigation d'une durée de trois (3) mois. La note de cadrage de l'atelier de concertation prévu dans chacun des deux terrains, est jointe en annexe de chacun des deux rapports. (T0+6 mois).

L'atelier de concertation est organisé sur chacun des deux terrains un (1) mois après la remise du rapport de présentation des besoins. (T0+7 mois).

Cet atelier produit une hiérarchisation des besoins en services des irrigants et donne lieu dans les deux (2) mois qui suivent, à la production d'un rapport de présentation du schéma opérationnel proposé pour les services aux irrigants dans chacun des deux terrains. (T0+9 mois)

Le rapport final des recommandations sera élaboré et soumis dans une version provisoire dans un délai de deux (2) mois. La note de cadrage de l'atelier de restitution est jointe en annexe du rapport. (T0+11 mois).

L'atelier final de restitution des travaux sera organisé, après approbation d'une version provisoire du rapport final, dans un délai de un (1) mois. (T0+12 mois)

## 5. Services à fournir par le Client

Les réflexions et discussions animées par l'AFEID sur le sujet des Services aux Irrigants sont consultables sur l'[Espace de Collaboration des Membres du COSTEA](#).

L'AFEID prendra en charge financièrement la participation des membres du COSTEA ou d'experts locaux invités à l'atelier final de restitution.

## 6. Indication des postes clés et profils attendus

La mission de coordination (Opérateur coordination) reposera sur un **Chef de mission**, agronome et spécialiste des Services aux Irrigants, avec une expérience professionnelle minimale de 10 ans et des capacités éprouvées de mobilisation d'équipes en contexte pluriculturel.

Les équipes chargées de la mise en œuvre des études de terrain pour analyser les offres de Services aux Irrigants couvrent les compétences suivantes :

- Agronomie : systèmes agraires, systèmes de production et systèmes de culture et d'élevage,
- Hydraulique agricole et Gestion sociale de l'eau,
- Environnement : Gestion durable des ressources, adaptation au changement climatique,
- Agroéconomie, socio-économie : structuration des filières, autonomie des exploitations, sécurité alimentaire ...,
- Politiques publiques : agriculture, gestion de l'eau, environnement, décentralisation, commerce, ...
- Ingénierie de la concertation : cartographie des acteurs, animation et médiation de réunions, pédagogie active, ...

La mobilisation de l'**expertise locale** par l'implication de partenaires locaux dans chacune des deux régions est fortement souhaitée.

La composition de l'équipe du Prestataire et ses méthodes de travail seront précisées dans l'offre du candidat.